

## DÉLIBÉRATION

### Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération  
n°140 A-2020  
Point 4.7 A

#### Point 4.7 A de l'ordre du jour

##### Exonération partielle des frais spécifiques pour l'année universitaire 2019/2020

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme grande Ecole ou dans le Programme Bachelor. En séance du 18 mai 2020, il a validé la demande de remise de 10 % de frais spécifiques pour une fratrie inscrite en Bachelor Affaires Internationales pendant la durée de la scolarité où les enfants sont présents ensemble et à compter de l'année universitaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont donné leur accord à la proposition de remise partielle de 10 % sur les frais de scolarité de [REDACTED] (BAI 1A) et [REDACTED] (BAI 2A) au titre de l'année universitaire 2019/2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération partielle des frais spécifiques pour l'année universitaire 2019/2020 pour les étudiants cités ci-dessus.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

#### Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'de Casteljaou', written in a cursive style.

Christophe DE CASTELJAU